



recensement
agricole
2010

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire

La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire recrute 180 enquêteurs pendant 4 mois pour réaliser le Recensement de l'agriculture 2010

Le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche organise le recensement de l'agriculture entre octobre 2010 et février 2011. Les Recensements agricoles s'effectuent environ tous les dix ans. Le dernier a eu lieu en 2000. C'est l'une des plus importantes opérations statistiques de ce ministère. Toutes les exploitations agricoles sont concernées en France métropolitaine et dans les départements d'outre mer. Il s'agit d'une enquête obligatoire. Les données individuelles collectées sont couvertes par le secret statistique (loi n°51-711 du 7 juin 1951).

Plus de 36 000 exploitations agricoles seront enquêtées dans la région. Elles se répartissent comme suit : 7200 en Loire-Atlantique, 8300 en Maine-et-Loire, 8400 en Mayenne, 6000 en Sarthe et 6300 en Vendée.

Cette opération est mise en œuvre localement par le service statistique de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire. Le service régional de l'information statistique et économique (SRISE) de la DRAAF va recruter environ 180 enquêteurs afin de couvrir l'ensemble du territoire. Le recrutement débute fin janvier 2010. Chaque enquêteur bénéficiera d'une formation. Il se verra attribuer environ 250 questionnaires. Les enquêteurs se déploieront sur le terrain à partir de la mi-septembre 2010 jusqu'à la fin du mois de février 2011. Ils rempliront un questionnaire informatisé saisi sur un micro-ordinateur portable fourni par le service. Les exploitants répondront alors en direct aux diverses questions qui leur seront posées. La durée moyenne du questionnement est de 45 minutes pour les exploitations présentant des activités diversifiées.

Le profil général recherché pour un poste d'enquêteur pour le RA 2010 est le suivant :

- être disponible entre octobre 2010 et février 2011 à 3/4 temps minimum
- avoir des connaissances dans le domaine agricole et en informatique,
- posséder de fortes qualités relationnelles,
- être mobile (véhicule indispensable).

Toutes les informations relatives à ces emplois (conditions d'exercice et rémunération) sont disponibles sur le site Internet de la DRAAF des Pays de la Loire :

www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr, rubrique **Statistiques / Recensement agricole 2010**

Des renseignements complémentaires pourront être apportés en contactant le secrétariat du Service régional de l'information statistique et économique (SRISE) de la DRAAF par téléphone au 02 40 12 36 40 ou par courriel à l'adresse suivante : ra2010.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

Les **dossiers de candidature** contenant la lettre de motivation, un Curriculum Vitæ et le formulaire de renseignements complémentaires (à télécharger sur le site Internet) devront être envoyés **avant le 31 mars 2010** à la DRAAF Pays de la Loire - SRISE - RA 2010 - 12, rue Menou - BP 23523 - 44035 Nantes Cedex 1

Les candidats seront ensuite convoqués pour une séance de tests de connaissances et un entretien individuel.

Annexe 1

Les candidatures reçues au S.R.I.S.E (Service Régional de l'Information Statistique et Economique) concernent un emploi d'enquêteur de la statistique agricole pour le recensement agricole 2010.

En fonction du profil et des compétences du demandeur, des besoins sur les différentes zones et d'autres critères techniques, le S.R.I.S.E proposera le poste d'enquêteur ou d'enquêteur référent aux personnes retenues.

Poste d'enquêteur :

La durée de travail effective sera de 4 mois. Celle-ci se déroulera au cours de la période d'octobre 2010 à février 2011. C'est la phase de collecte "terrain". La dotation sera d'environ 250 questionnaires pour un temps plein, soit une moyenne de 3 questionnaires par jour ouvrable. Les formations des groupes d'enquêteurs auront lieu sur 3 jours à partir de la fin septembre jusqu'à fin octobre.

La collecte s'effectuera par interview soit au domicile de l'exploitant soit sur son lieu de travail (siège de l'exploitation) avec un micro ordinateur portable fourni par le service.

Chaque enquêteur se verra attribuer une zone d'enquête qui couvrira plusieurs communes limitrophes à celle de son domicile. Compte tenu de la variabilité du nombre d'exploitations agricoles par commune, certaines zones ne comprendront que peu de communes (les distances de déplacement seront ainsi réduites). D'autres zones, au contraire, contiendront plus d'une dizaine de communes. Pour ces dernières, il faut compter un rayon de déplacement d'environ 20 km maximum.

Compte tenu des éléments en notre possession actuellement (janvier 2010) le prix d'un questionnaire dûment complété devrait être de 25 €. Ce prix contient une part de remboursements forfaitaires qui n'est pas soumise à cotisations sociales, ce sont principalement des remboursements de frais de déplacement. D'autre part il intègre la rémunération du travail (base salariale) soumise à cotisations salariales et patronales. La part de remboursement de frais équivaut à environ 50 %.

Hors rémunération liées aux séances d'instruction, sur les 4 mois de collecte, la rémunération brute mensuelle d'un « enquêteur » devrait être proche de 1 400 € au titre des questionnaires collectés (pour une dotation moyenne de 250 questionnaires sur les 4 mois de collecte).

Compétences requises :

Une bonne connaissance du milieu agricole, des notions de calcul (poids, surfaces, conversions des unités...) et de l'informatique sont requis. L'enquêteur devra posséder de bonnes qualités relationnelles, d'adaptation et d'organisation. Il devra appliquer les instructions qui lui seront données.

Moyen requis :

Disposer d'un véhicule.

Etre disponible sur la période à plein temps ou l'équivalent d'un trois quarts temps.

Poste d'enquêteur « référent » : le référent est avant tout un enquêteur, mais un enquêteur particulier.

Les enquêteurs « référents » Ils seront formés dès septembre 2010. Prévoir une semaine disponible dont 3 jours de formation intensive. Chaque "référent" aura environ 3 à 4 enquêteurs à « tutorer ». Le « référent » participera à la formation de son groupe d'enquêteurs sur au moins une des trois journées de la formation de son groupe. Cette participation à la formation des enquêteurs sera rémunérée.

La charge d'un « référent » à plein temps devrait pouvoir être supérieure, si le « référent » le souhaite, à celle d'un enquêteur standard, de l'ordre de 300 à 350 questionnaires.

Chaque « référent » se verra attribuer une zone d'enquêtes qui couvrira plusieurs communes limitrophes à celle de son domicile. Compte tenu de la variabilité du nombre d'exploitations agricoles par commune, certaines zones comprendront peu de communes (les distances seront ainsi réduites). D'autres zones, au contraire, contiendront plus d'une dizaine de communes. Pour ces dernières, il faut compter un rayon de déplacement d'environ 20 km maximum.

Par ailleurs le « référent » sera amené à se déplacer sur les zones des enquêteurs dont il assure le tutorat, ce qui nécessitera une mobilité géographique élargie aux zones de ses enquêteurs :

- le tutorat consiste en l'accompagnement des enquêteurs sur leurs premiers questionnaires (environ 3 à 5 questionnaires par enquêteur).
- le « référent » sert de contact privilégié pour répondre (téléphone, messagerie, ...) à des questions d'ordre méthodologique ou conceptuel (compréhension du questionnaire, explication d'une alarme qui se déclenche lors de la saisie et solution pour résoudre le problème), appui au mode opératoire et organisationnel.
- il pourra être appelé à lever des « refus de réponse » de la part des enquêtés et réaliser des « questionnaires complexes », c'est à dire des exploitations présentant un profil particulier.

Pour ce travail supplémentaire il sera rémunéré forfaitairement pour le temps passé à répondre aux enquêteurs par téléphone (environ le prix de 10 questionnaires par mois soit de 250 € à 280 € brut mensuel). Il sera également rémunéré pour les questionnaires réalisés en accompagnement.

Le « référent » signale le résultat de ses accompagnements qui peuvent susciter une formation additionnelle de l'enquêteur. Le « référent » ne contrôle pas les questionnaires réalisés par « ses » enquêteurs. Sur les 4 mois "terrain", il faut compter 4 journées (ou 8 demi-journées) de réunion avec les agents de l'administration et les enquêteurs.

Compte tenu des éléments en notre possession actuellement le prix d'un questionnaire dûment complété devrait être de 25 € brut. Ce prix contient une part de remboursement forfaitaire de frais de déplacement qui n'est pas soumise à cotisations, et d'autre part la rémunération du travail (base salariale) soumise à cotisations salariales et patronales. La part forfaitaire de remboursement de frais équivaut à environ 50 %.

Hors rémunération liées aux séances d'instructions, sur les 4 mois de collecte, la rémunération brute mensuelle d'un « enquêteur référent » devrait être proche de 1 700 € au titre des questionnaires collectés (pour une dotation moyenne de 300 questionnaires sur les 4 mois de collecte) montant auquel il faut ajouter 250 €/mensuel pour la fonction d'enquêteur référent.

Compétences requises :

Une bonne connaissance du milieu agricole, des notions de calcul (poids, surfaces, conversions des unités...) et de l'informatique sont requis. Le « référent » devra posséder de bonnes qualités relationnelles. Il devra faire preuve de pédagogie et avoir une maîtrise parfaite des instructions et des procédures liées au Recensement de l'Agriculture. Des qualités d'adaptation et d'organisation sont évidemment nécessaires.

Moyen requis :

Disposer d'un véhicule.

Etre disponible sur la période à plein temps ou l'équivalent d'un trois quarts temps.